

DEPARTEMENT

LA REUNION

ARRONDISSEMENT

SAINT-BENOIT

COMMUNE

SAINT-ANDRE

PROCES-VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES
ADJOINTS

Effectif légal du Conseil Municipal :

45

Nombre de conseillers en exercice :

45

En application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'an deux mil vingt, le quatre juillet à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-André proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-huit juin deux mil vingt, se sont réunis au Gymnase Nicol LEDORMEUR Mille Roches 97440 Saint-André sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire en date du 30 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joé BEDIER	Audrey PERIANIN-CARPIN
Isabelle PERMACAONDIN	Charles PERRIER
Jean-Marc PEQUIN	Migline GRONDIN
Sabrina DIJOUX	Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY
Laurent RAMASSAMY	Marie LARIVIERE
Primilla CEVAMY	Jean-Pierre GOURAMA
Jean-Paul CONSTANT	Maryse Brigitte ALAMELE
Alexa SOUPOU	Jimmy GRONDIN
Jean Yannick RAMIN	Adelaïde CERVEAUX
Stéphanie POÏNY-TOPLAN	Alain MOUTAMA RAMAYE
Laurent PAPAYA	Valérie Larissa BALBINE
Catherine Anne PAYET	
Georges PARVEDY	
Jimmye COUPOU	
Gilles NAZE	
Elodie PRAUD	
Moussa SAID	
Marie Linda VIRAPIN KICHENIN	
Jean Thierry ASSICANON	
Sabrina BENOIT	
Michel MAZEAU	
Marie Josette SABABADY	
Serge René MAILLOT	

Etaient absents ayant donné procuration à :

.....
.....
.....

Absents excusés :

.....
.....
.....

Absents : Jean Marie VIRAPOULLE, Jean Paul VIRAPOULLE, Marie Lise CHANE TO, Viviane PAYET BEN HAMIDA, Jean Claude FENELON, Nadia TIPAKA, Stéphane SOUPRAMANIEN, Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Alain Bernard SINARETTY RAMARETTY, Rosange LATCHOUMY, Ludovic BARBE.

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur, Jean Marc PEQUIN (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Primilla CEVAMY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du C.G.C.T.)

2. ELECTION DU MAIRE

2.1 Présidence de l'Assemblée

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean Marc PEQUIN le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'Assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trente-quatre conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du C.G.C.T. était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du C.G.C.T., "le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

2.2 Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :
Madame Sabrina D IJOUX
Madame Laurent RAMASSAMY

Le Conseil Municipal a désigné Madame Primilla CEVAMY secrétaire :

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20200706-
PVELECTIONMAIRE-AU
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

2.3 Déroulement du scrutin

La candidature suivante a été présentée : Monsieur Joé BEDIER

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (Zéro)
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34 (trente-quatre)
- A déduire bulletins litigieux énumérés à l'article L. 66 du Code électoral : 0 (Zéro)
- Nombre de suffrages exprimés : 34 (trente-quatre)
- Majorité absolue : 18 (dix-huit)

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS PLACE EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Monsieur Joé BEDIER	34	Trente quatre

Monsieur Joé BEDIER : 34 (trente-quatre) voix.

2.5 Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Joé BEDIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20200706-
PVELECTIONMAIRE-AU
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

3.1 Nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a indiqué au Conseil Municipal qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre de treize adjoints au maire, (soit 30% de l'effectif légal du conseil municipal). Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de treize adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, par 34 voix pour et zéro abstentions, fixe à treize le nombre d'adjoints au maire.

3.2 Listes des candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L.2122-7-2 du C.G.C.T.).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée 3 dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de cette liste.

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3 Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 34 (trente-quatre)
- A déduire bulletins litigieux énumérés à l'article L. 66 du Code électoral :
- Nombre de suffrages exprimés : 34 (trente-quatre)
- Majorité absolue : 18

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS DE LA LISTE SAINT-ANDRE, UN NOUVEL HORIZON	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean-Marc PEQUIN	34	Trente quatre
Sabrina DIJOUX		
Laurent RAMASSAMY		
Primilla CEVAMY		
Jean-Paul CONSTANT		
Alexa SOUPOU		
Stéphanie POÏNY-TOPLAN		
Laurent PAPAYA		
Catherine Anne PAYET		
Jimmye COUPOU		
Gilles NAZE		
Marie Linda VIRAPIN KICHENIN		
Jean Thierry ASSICANON		

3.4 Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste SAINT-ANDRE, UN NOUVEL HORIZON conduite par Monsieur Joé BEDIER Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

4. OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

.....

5. CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quatre juillet deux mil vingt, à dix heures et quarante-cinq minutes, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Maire,



Le conseiller municipal le plus âgé,



Le secrétaire



Les assesseurs





ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

Annexée au procès-verbal de l'élection

PRÉNOM ET NOM DES ÉLUS

(Dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Monsieur	Joé BEDIER	27/02/1959	Maire	34
Monsieur	Jean-Marc PEQUIN	03/08/1949	Premier adjoint	
Madame	Sabrina DIJOUX	08/04/1971	Deuxième adjointe	
Monsieur	Laurent RAMASSAMY	01/02/1972	Troisième Adjoint	
Madame	Primilla CEVAMY	29/10/1991	Quatrième Adjointe	
Monsieur	Jean-Paul CONSTANT	29/04/1967	Cinquième Adjoint	
Madame	Alexa SOUPOU	26/02/1982	Sixième Adjointe	
Madame	Stéphanie POÏNY-TOPLAN	04/10/1986	Septième Adjointe	
Monsieur	Laurent PAPAYA	04/05/1976	Huitième Adjoint	
Madame	Catherine Anne PAYET	08/04/1977	Neuvième Adjointe	
Madame	Jimmye COUPOU	07/09/1967	Dixième Adjointe	
Monsieur	Gilles NAZE	29/09/1974	Onzième Adjoint	
Madame	Marie Linda VIRAPIN KICHENIN	04/02/1969	Douzième Adjointe	
Monsieur	Jean Thierry ASSICANON	22/12/1967	Treizième Adjoint	
Monsieur	Jean-Pierre GOURAMA	22/01/1955	CONSEILLER MUNICIPAL	
Monsieur	Michel MAZEAU	17/09/1955	CONSEILLER MUNICIPAL	

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20200706-
PVELECTIONMAIRE-AU
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ²	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Madame	Maryse Brigitte ALAMELE	17/09/1955	Conseillère Municipale	34
Monsieur	Alain MOUTAMA RAMAYE	23/08/1956	Conseiller Municipal	
Monsieur	Charles PERRIER	26/10/1956	Conseiller Municipal	
Monsieur	Georges PARVEDY	05/02/1959	Conseiller Municipal	
Monsieur	Jimmy GRONDIN	24/08/1965	Conseiller Municipal	
Madame	Marie LARIVIERE	31/07/1969	Conseillère Municipale	
Monsieur	Jean Yannick RAMIN	25/09/1972	Conseiller Municipal	
Monsieur	Serge René MAILLOT	02/11/1972	Conseiller Municipal	
Madame	Marie Josette SABABADY	19/03/1976	Conseillère Municipale	
Madame	Migline GRONDIN	26/11/1976	Conseillère Municipale	
Monsieur	Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY	02/01/1978	Conseiller Municipal	
Madame	Valérie Larissa BALBINE	07/03/1981	Conseillère Municipale	
Madame	Adélaïde CERVEAUX	04/10/1981	Conseillère Municipale	
Madame	Isabelle PERMACAONDIN	09/01/1984	Conseillère Municipale	
Madame	Sabrina BENOIT	21/09/1985	Conseillère Municipale	
Monsieur	Moussa SAID	01/12/1985	Conseiller Municipal	
Madame	Elodie PRAUD	01/12/1988	Conseillère Municipale	
Madame	Audrey PERIANIN-CARPIN	30/09/1991	Conseillère Municipale	
Monsieur	Jean Marie VIRAPOULLE	14/10/1969	Conseiller Municipal	
Madame	Marie Lise CHANE TO	06/02/1957	Conseillère Municipale	
Monsieur	Jean Paul VIRAPOULLE	15/03/1944	Conseiller Municipal	
Madame	Viviane PAYET BEN HAMIDA	14/01/1974	Conseillère Municipale	
Monsieur	Jean Claude FENELON	16/04/1970	Conseiller Municipal	

Accusé de réception en préfecture
 219740099-20200706-
 PVELECTIONMAIRE-AU
 Date de téléransmission : 06/07/2020
 Date de réception préfecture : 06/07/2020

Madame	Nadia TIPIKA	23/10/1966	Conseillère Municipale	
Monsieur	Stéphane SOUPRAMANIEN	08/11/1976	Conseiller Municipal	
Madame	Marie Hélène NAUD CARPANIN	14/02/1951	Conseillère Municipale	
Monsieur	Alain Bernard SINARETTY RAMARETTY	23/11/1963	Conseiller Municipal	
Madame	Rosange LATCHOUMY	05/06/1963	Conseillère Municipale	
Monsieur	Ludovic BARBE	03/01/1981	Conseiller Municipal	



Fait à Saint-André, le quatre juillet 2020

Le maire

Le conseiller municipal le plus âgé

Les assesseurs,

Le secrétaire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20200706-
PVELECTIONMAIRE-AU
Date de téléransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020